

 <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<h2>Diplôme d'Université de Médiation</h2> <p><i>Responsables de la formation :</i></p> <p>Madame Laetitia ANTONINI-COCHIN <i>Maître de Conférences H.D.R.</i> <i>et</i> Monsieur Serge LOSAPPIO <i>Avocat et médiateur</i></p>
---	---

Présentation

La voie judiciaire est en général la première voie à laquelle les parties à un litige recourent afin de résoudre leur différend de façon efficace et contraignante. Cela étant, en raison notamment du coût élevé et de la durée souvent très longue des procédures juridictionnelles, ainsi que des difficultés d'exécution des décisions obtenues, de nombreux modes alternatifs de règlement des conflits (M.A.R.C.) sont apparus. Il en est ainsi de **la médiation**, qui consiste en l'intervention d'un tiers dans un conflit, en vue de permettre aux parties de trouver un accord négocié, conforme à leurs intérêts respectifs.

Or depuis une trentaine d'années, on constate que les M.A.R.C. (aujourd'hui évoqués sous le vocable de "*modes amiables de résolution des différends*") tendent, si ce n'est à se généraliser, du moins à se développer très fortement. S'agissant de la médiation, on peut ainsi citer la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016, dite loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle. Avec cette réforme, des expérimentations de médiation préalable obligatoire sont poursuivies et renforcées en matière familiale et devant le juge administratif. Un recours amiable préalable est également systématisé dans le cadre des contentieux sociaux.

Objectifs

L'objectif de ce D.U. est de permettre aux étudiants :

- d'acquérir l'ensemble des outils nécessaires à la pratique de la médiation, et en particulier de maîtriser les modèles majeurs de médiation actuelle,
- de maîtriser le cadre juridique et déontologique de ce mode de résolution des conflits nationaux comme transfrontaliers, afin de l'inscrire au mieux dans leur pratique professionnelle actuelle ou à venir.

Débouchés et insertion professionnelle

Ce diplôme permet d'exercer la profession de Médiateur, et d'intervenir dans le cadre de missions de médiation, tant judiciaires (= *pendant un procès*) que conventionnelles (= *avant ou après un procès*), quel que soit le domaine du litige concerné (= *familial, social, commercial, etc.*).

Ce diplôme permet d'intégrer toute Association de Médiateurs ayant notamment pour objet de promouvoir et favoriser la médiation par tous moyens appropriés, ainsi que de proposer à toute personne physique ou morale, privée ou publique, des Médiateurs dont elle reconnaît la compétence et l'indépendance.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Diplôme d'Université de Médiation est destiné **aux personnes motivées, titulaires du Baccalauréat (ou équivalent), intéressées par la médiation et ayant un projet professionnel intéressant la médiation**, et notamment :

- ⇒ **des juristes** tels que les étudiants de Licence, de Master, Recherche comme Professionnel, de Doctorat, notamment en Droit ; les étudiants préparant des examens et concours professionnels ; les élèves-avocats et auditeurs de justice ; tous les professionnels du Droit (avocats, magistrats, notaires, huissiers, greffiers, administrateurs et mandataires judiciaires, tuteurs et curateurs, juristes contentieux, assureurs, syndicats de copropriétaires, Directeurs des Ressources Humaines, Chargés de mission et de projet auprès de collectivités territoriales, etc.) ;
- ⇒ **des non-juristes** tels que les travailleurs sociaux ; les psychothérapeutes, psychiatres et psychologues ; les enseignants ; les architectes ; et de façon générale, toute personne ayant à gérer dans le cadre de son activité, présente ou à venir, un différend déjà né ou à naître (= médiation de projet).

Candidatures et inscriptions

Les personnes souhaitant s'inscrire au D.U. doivent remplir un dossier de candidature dématérialisé, qui sera examiné "au fil de l'eau" par les Responsables de la formation. Pour ce faire, un lien unique d'accès à la plateforme eCandidat a été mis en place par l'Université :

<https://ecandidat.unice.fr/>

⇒ Dates de la campagne de candidature pour l'année universitaire 2017/2018 :

Candidats	Ouverture	Clôture
Formation INITIALE (= étudiants)	10 mai 2017	10 juillet 2017
Formation CONTINUE (= professionnels, reprise d'études, etc.)	10 mai 2017	15 octobre 2017

!! \ **NOTA BENE :**

- Le Diplôme d'Université de Médiation n'est pas accessible par les procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) ni de VAP (Validation des Acquis Professionnels).
- Seuls les dossiers de candidature complets et déposés avant les dates de clôture ci-dessus énoncées, seront examinés.
- Les résultats d'admission seront communiqués aux candidats par mail.

Les personnes dont la candidature est retenue devront finaliser leur inscription administrative auprès du service compétent, à savoir

- le Bureau pédagogique de la Licence (UFR Droit et Science politique) pour les candidats relevant de la formation initiale ;
- le service de la formation continue de l'Université, dénommé UnicePro (Campus St-Jean d'Angély), pour les candidats relevant de la formation continue.

Organisation pédagogique générale

La durée des études est d'une année universitaire. Il n'y a pas de stage prévu.

Les enseignements, qui sont dispensés par des Enseignants-Chercheurs et d'éminents praticiens en matière de médiation, sont assurés à la Faculté de Droit et Science politique de Nice, le mardi de 18h à 20h, le vendredi de 17h à 20h, et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

→ Fréquence : en moyenne 3 fois par mois (de fin septembre 2017 à début juillet 2018)

Programme des études (sous réserve de modifications)

Les études, qui sont organisées sous forme d'unités d'enseignement (UE), sont dispensées sous forme de **séminaires** (approche théorique) et surtout de **mis en situation** (apprentissage pratique). Elles représentent **200 heures obligatoires**, réparties comme suit :

SEMESTRE 1				
Unité d'Enseignement (UE)	Nombres d'heures	ECTS	Coefficients	Enseignants
UE1 - Médiation et Droit	30	15	1	Laetitia ANTONINI-COCHIN Roger BERNARDINI Laetitia BERNARDINI-FRICERO Natalie FRICERO Serge LOSAPPIO
<i>Description : cette UE permet à l'étudiant de maîtriser les arcanes des conflits, les cadres juridiques spécifiques de la médiation(notamment par rapport aux autres MARD), et les principes déontologiques encadrant la pratique et les actions du médiateur.</i>				
UE2 - Processus généraux de médiation	50	15	1	Laetitia BERNARDINI-FRICERO
<i>Description : cette UE permet à l'étudiant de maîtriser de la technique de communication fondamentale d'écoute active, qui sert au médiateur pour interagir avec les parties, indépendamment du modèle de médiation considéré (FIUTAK ou HARVARD).</i>				
TOTAL SEMESTRE 1	80	30		

SEMESTRE 2				
Unité d'Enseignement (UE)	Nombres d'heures	ECTS	Coefficients	Enseignants
UE3 - Modèle de médiation 1 : la méthode FIUTAK	50	10	1	Serge LOSAPPIO
<i>Description : cette UE permet à l'étudiant de maîtriser la méthode pratique de médiation, tirée des travaux de Thomas FIUTAK. Cette approche s'avère particulièrement adaptée aux médiations impliquant une dimension émotionnelle importante (droit de la famille, droit social, etc.).</i>				
UE4 - Modèle de médiation 2 : la méthode HARVARD	50	10	1	Carine ADAM
<i>Description : cette UE permet à l'étudiant de maîtriser la méthode pratique de médiation, tirée des travaux de l'Université d'Harvard (USA). Cette approche de la médiation s'avère particulièrement adaptée aux médiations commerciales, où l'aspect émotionnel est souvent minime voire absent.</i>				

UE5 - Pratique intensive des modèles de médiation	20	10	2	Carine ADAM Laetitia BERNARDINI-FRICERO Serge LOSAPPIO
<u>Description</u> : cette UE insiste sur les méthodes et modèles de médiation enseignés dans les autres UE, en les appliquant notamment à des domaines d'intervention spécifiques ou voisins (ex. : médiation inter-entreprises, familiale, procédure de Med-Arb, théorie de la négociation raisonnée Harvard, etc.).				
TOTAL SEMESTRE 2	120	30		

Contrôle des connaissances

➤ Assiduité

L'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs des UE. **La présence à tous les cours est obligatoire.** Aucune dispense d'assiduité ne peut être accordée. Toute absence à un cours devra être justifiée, dans les meilleurs délais, auprès du Référent pédagogique du Diplôme.

! La formation ne peut pas être suivie à distance, ni en e-learning.

➤ Modalités générales de contrôle des connaissances

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables. Un contrôle des connaissances est organisé dans chacune des UE, sous forme d'examens écrits et/ou oraux, de notation continue et/ou de travail personnel encadré (TPE). Il est attribué à l'étudiant des crédits européens (ECTS) pour chaque UE validée. L'étudiant obtient le Diplôme d'Université de Médiation dès lors qu'il a la moyenne générale compensée (soit 10/20) entre toutes les UE. La compensation s'opère au sein des UE, au sein de chaque semestre et entre les deux semestres.

! Il n'y a qu'une seule session d'examen par an (= pas de session de rattrapage).

➤ Détails des modalités de contrôle des connaissances

UE 1 - Médiation et Droit	Type de contrôle : Ecrit (QM, QCM, rédaction d'actes ou dissertation)
	Notation : 1 note sur 20 (coef. 1)
	Durée du contrôle : 3 heures
	Période d'examen : fin du 1 ^{er} semestre
UE 2 - Processus généraux de médiation	Type de contrôle : Contrôle continu
	Notation : 2 notes sur 20 (coef. 1)
	• 1 note d'oral (/20) portant sur la mise en œuvre des techniques d'écoute active : résolutions de cas pratiques par des mises en situation de médiation, interrogations orales et écrites, etc. • 1 note d'écrit (/20) portant sur le Travail Personnel de l'Etudiant (TPE) : rédaction encadrée d'un travail écrit de 10 pages relatif aux processus généraux de médiation
	Durée du contrôle et période d'examen: tout au long de l'enseignement de l'UE
UE 3 - Modèles de médiation 1 : la méthode FIUTAK	Type de contrôle : Contrôle continu
	Notation : 2 notes sur 20 (coef. 1)
	• 1 note d'oral (/20) portant sur la mise en œuvre de la méthode de médiation Fiutak : résolutions de cas pratiques par des mises en situation de médiation, interrogations orales et écrites, etc. • 1 note d'écrit (/20) portant sur le Travail Personnel de l'Etudiant (TPE) : rédaction encadrée d'un travail écrit de 10 pages relatif à la méthode de médiation Fiutak
	Durée du contrôle et période d'examen: tout au long de l'enseignement de l'UE

UE 4 - Modèles de médiation 2 : la méthode HARVARD	Type de contrôle : Contrôle continu
	Notation : 2 notes sur 20 (coef. 1) • 1 note d'oral (/20) portant sur la mise en œuvre de la méthode de médiation d'Harvard : résolutions de cas pratiques par des mises en situation de médiation, interrogations orales et écrites, etc. • 1 note d'écrit (/20) portant sur le Travail Personnel de l'Etudiant (TPE) : rédaction encadrée d'un travail écrit de 10 pages relatif à la méthode de médiation d'Harvard
	Durée du contrôle et période d'examen: tout au long de l'enseignement de l'UE
UE 5 - Pratique intensive des modèles de médiation	Type de contrôle : Oral
	Notation : moyenne de 2 notes sur 20 (coef. 2) • 2 notes d'oral (/20) portant sur la mise en œuvre des modèles et méthodes de médiation enseignés, appliqués à des domaines d'intervention spécifiques : résolution de cas pratiques par des mises en situation de médiation
	Durée du contrôle: entre 15 et 30 minutes
	Période d'examen : fin du 2ème semestre

➤ **Plagiat**

Conformément à la législation en vigueur à l'Université, l'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.

**Pour tout renseignement complémentaire (tarifs notamment),
vous pouvez contacter :**

➤ **RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE : Laetitia BERNARDINI-FRICERO**

U.F.R. Droit et Science Politique (Campus Trotabas) - Bureau 403 (4^{ème} étage)
Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex
Email : laetitia.bernardini@unice.fr

➤ **RESPONSABLES DU DIPLOME :**

Laetitia ANTONINI-COCHIN (mail : laetitia.cochin@unice.fr)
Serge LOSAPPPIO (mail : sergelosappio@hotmail.fr)

➤ **SECRÉTARIATS ADMINISTRATIFS :**

<u>Pour les ETUDIANTS :</u> <i>Bureau pédagogique de la Licence</i>	<u>Pour les PROFESSIONNELS :</u> <i>UnicePro</i>
U.F.R. Droit - bureau 112 (rez-de-chaussée) Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1	Campus Saint-Jean d'Angély 24, avenue des Diables Bleus - 06357 NICE Cedex 4
Téléphone : 04.92.15.72.12 ou 04.92.15.72.03 Email : licence-droit@unice.fr	Contact référent : Madame Patricia ANDREA Téléphone : 04.92.00.13.55 / Fax : 04.92.00.13.32 Email : patricia.andrea@unice.fr